

DÉCLARATION DE POLITIQUE SOCIALE

2018 | 2024



CPAS de Rixensart

PREAMBULE

Le 9 janvier 2019, le Conseil de l'Action Sociale (CAS) de Rixensart a été renouvelé avec la prestation de serment « *Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge* » de l'ensemble des conseillers CPAS dans les mains de Madame la Bourgmestre, Patricia LEBON.

Ce nouveau Conseil amène un certain vent de renouveau avec près de la moitié de ses membres qui siègent au CAS pour la première fois. En effet, cinq nouveaux membres viennent rejoindre les six membres déjà présents lors de la précédente législature (et désignés à nouveau par leur parti respectif). La parité des sexes est également bien présente avec 5 femmes pour 6 hommes. Les membres qui le composent sont respectivement :

- Anne THIRY pour le groupe Proximité ;
- Martine BIEMANS, Pascale VAN BEGIN et Gérard DIVE (2^{ème} mandat) pour le groupe Ecolo ;
- Benjamin DEVEUSTER (2^{ème} mandat) pour le groupe SolidaRix ;
- Paola CONNOR (3^{ème} mandat), Bénédicte WINTQUIN, Claude SPINOIT (2^{ème} mandat), Philip TINANT (4^{ème} mandat), Stéphane SCHREURS et Gaëtan PIRART (2^{ème} mandat) pour le groupe NAP-MR.

L'installation du Conseil du CPAS du 9 janvier 2019 a également amené la confirmation de la Présidence conformément au pacte de majorité voté le 3 décembre dernier au Conseil communal. Cette Présidence a été confiée à Monsieur Gaëtan PIRART qui l'assume depuis six ans et se voit donc reconduit dans ses fonctions.

A Rixensart comme dans les autres communes de Wallonie, le CPAS est administré par un Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus par le Conseil communal. Le CAS constitue, en son sein, un Bureau Permanent (BP) chargé de l'expédition des affaires d'administration courante ainsi que des Comités Spéciaux auxquels il peut déléguer des attributions bien définies. Nous avons décidé d'en créer deux. Le premier est le Comité Spécial du Service Social (CSSS) qui statue sur les dossiers individuels de droit à l'intégration sociale, mais aussi sur les autres demandes d'aide sociale individuelle. Le second est le Comité Spécial des Etablissements pour Personnes Agées (CSEPA) qui traite des matières relevant de la maison de repos et de soins (MR/MRS) ainsi que du centre d'accueil et de soins de jour (CAJ/CSJ). Ces organes d'autorité ont été constitués dès l'installation du Conseil. Notre CPAS fonctionne donc « pleinement » depuis le 9 janvier dernier pour une nouvelle période de six ans de gestion, d'écoute et surtout de coopération entre les organes de gestion et l'administration du Centre.

La majorité NAP-MR-SolidaRix a souhaité, dans un réel esprit d'ouverture et de collaboration, associer les différents partis représentés au sein du CAS dans les différents organes d'autorité (dans la limite de ce qui était autorisé par la Loi organique régissant les CPAS de notre pays).

Comme ce fut le cas au cours de ces six dernières années avec la seule NAP-MR aux commandes, la nouvelle équipe mettra tout en œuvre pour que les décisions prises au niveau des dossiers présentés en Conseil de l'Action Sociale rassemblent et convainquent le maximum de conseillers du CPAS qu'ils soient issus de la majorité ou de la minorité.

INTRODUCTION

A l'instar de la déclaration de politique communale (DPC), le Conseil du CPAS doit adopter dans les deux mois de son installation une déclaration de politique sociale (DPS) pour la nouvelle législature. L'objectif de la présente DPS n'est pas de rentrer dans les détails de toutes les réalisations sociales possibles et envisagées, mais bien de dégager les grandes lignes de l'approche sociale que la majorité compte mettre en œuvre au niveau du CPAS pour les six années à venir (et dans une perspective de long terme).

Le CPAS est le bras social de la commune de Rixensart et, à ce titre, il sera amené à relever plusieurs challenges comme le vieillissement de la population ou la paupérisation de certaines catégories de la population (comme certains ménages monoparentaux ou les « travailleurs pauvres » par exemple). Si ces missions sociales sont prioritaires et essentielles, un autre challenge transversal s'impose également à notre société comme une nécessité : celle de la transition écologique. A son niveau certes local, le CPAS a aussi un rôle à y jouer.

Outre les missions de base d'un CPAS donnant droit à l'aide sociale à toute personne afin de lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine et afin de compléter la DPC qui sera présentée lors de la séance du 27 février 2019 devant le Conseil communal, nous avons le plaisir de vous exposer ci-après les grands axes que nous entendons suivre pendant cette législature. Ceux-ci sont au nombre de quatre : la petite enfance, l'aide aux familles, la réinsertion socio-professionnelle et les aînés.

Dans les prochains mois, ces quatre grands axes se traduiront de manière opérationnelle dans un Plan Stratégique Transversal (PST) à construire en collaboration avec l'administration.

AXE 1 – PETITE ENFANCE

Tout comme au niveau de l'asbl communale Rixenfant, l'accueil de la petite enfance proposé par notre Centre a fait l'objet d'un investissement considérable durant les dernières années avec notamment la construction de deux crèches rien qu'au niveau du CPAS. Le taux de couverture cumulé de la commune et du CPAS atteint actuellement plus de 60 %.

Crèche

Avec la création de 23 nouvelles places lors de la dernière législature, le CPAS peut désormais offrir 82 places d'accueil pour nos petites têtes blondes. A noter également que depuis 2018, ces places sont entièrement reconnues comme des places ouvertes en crèche (contre la moitié en « MCAE », maison communale d'accueil de l'enfance auparavant).

Nous souhaitons maintenir la qualité de l'accueil de l'ensemble des places et de la formation continue des puéricultrices tout en restant attentif aux appels à projet d'un nouveau volet du Plan Cigogne pour l'ouverture de places supplémentaires.

Accueillantes conventionnées

Aux 82 places proposées par les crèches, il ne faut pas oublier d'ajouter le service des accueillantes conventionnées et sa capacité actuelle de 36 places.

Accueillir un enfant de 0 à 3 ans chez soi, c'est un métier à dimension humaine : c'est donner à un enfant toute opportunité pour grandir à son rythme, au sein d'un petit groupe dans un cadre chaleureux proche de son domicile, de son village, dans sa région.

Le CPAS de Rixensart avait répondu favorablement en 2018 au projet-pilote initié par la Ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un premier temps, une et puis deux accueillantes supplémentaires ont été retenues et bénéficient dorénavant d'un véritable statut de travailleur salarié ! Exit donc les indemnités changeantes et basées sur le nombre d'enfants présents. Une grande avancée dans ce domaine et surtout pour ces travailleurs !

Nous avons la volonté de continuer à soutenir les accueillantes dans leur travail au quotidien car accueillir un enfant chez soi, c'est aussi permettre à ses parents d'exercer une activité professionnelle, une formation ou une recherche d'emploi ... tout en ayant la certitude que leur enfant est accueilli par une personne compétente, qui sera à son écoute et qui pourra les accompagner dans leur rôle d'éducateur.

Nous soutiendrons également les autres accueillantes qui feraient la demande auprès de l'ONE via notre CPAS pour passer sous un statut salarié.

AXE 2 – AIDES A DOMICILE

Le service d'aide aux familles intervient au domicile du demandeur afin de favoriser le maintien et/ou le retour à domicile, l'accompagnement et l'aide à la vie quotidienne (comme par exemple : les soins d'hygiène, les courses, la distribution de repas, ...) des personnes isolées, âgées, handicapées, malades et des familles en difficulté. Il agit en concertation avec l'environnement familial et de proximité. Les services offerts ont notamment pour objectif de stimuler la personne aidée afin de maintenir au maximum son autonomie.

Les problèmes liés à la mobilité font également partie de nos préoccupations. C'est la raison pour laquelle notre CPAS a, depuis le mois de novembre 2017, créé une initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS). Cette IDESS propose un service de taxi social (et, dans une moindre mesure, des services d'entretien des espaces verts et de brico-dépannage). L'ouverture de notre IDESS a nécessité l'acquisition d'un premier véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite.

Notre volonté est de maintenir et de développer l'offre de services qui permettent le maintien des personnes à domicile et de préserver leur habitat. Cette volonté devra passer par le renforcement du service au travers de l'engagement de personnel supplémentaire. L'achat d'un véhicule additionnel pour le taxi devra également être envisagé en vue du développement de ce service.

AXE 3 – REINSERTION SOCIALE

La mission première d'un Centre Public d'Action Sociale est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Pour se faire, notre CPAS veillera à apporter la solution la plus adaptée, la plus humaine et la plus juste possible aux situations de précarité et de détresse humaine qu'il rencontre.

Il le fera par le biais d'une politique d'aide sociale juste et équitable, mais également par un accompagnement visant la réinsertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires.

A ce titre, l'emploi et la formation font évidemment partie des préoccupations de notre CPAS. Celui-ci a développé des services et/ou des partenariats avec diverses ASBL pour apporter des solutions de formation appropriées aux différentes situations que rencontrent les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS). Le CPAS travaille également en collaboration avec des employeurs du secteur privé en vue de favoriser le retour sur le marché du travail.

Nous comptons donc poursuivre dans notre politique volontariste de réinsertion sociale par le travail. En effet, l'insertion socio-professionnelle constitue la pierre angulaire de l'action sociale menée par notre CPAS. Elle permet aux usagers de se projeter au-delà du CPAS, de se donner un avenir. C'est autour de ce projet de vie, composé le plus souvent de remise à niveau scolaire, de formation ou d'emploi, que s'articule toute notre action sociale. C'est cela qui lui donne son sens.

Il est en effet plus évident pour un bénéficiaire de mobiliser son énergie et de se mettre en mouvement quand cela s'inscrit dans une perspective d'émancipation sociale (à moyen ou à long terme). Pour y parvenir, les « article 60 § 7 » et « article 61 » constituent nos outils de travail privilégiés. Les travailleurs en réinsertion prestent dans des secteurs extrêmement diversifiés : administration, travaux d'entretien, technicien de surface, accueil de la petite enfance, aide aux personnes, maraîchage, ...

En outre, l'assistant social dédié à cette tâche spécifique depuis de nombreuses années prendra sa retraite en cours de cette législature. Il conviendra d'être particulièrement attentif à préserver les relations de confiance et de partenariat privilégiés tissés par le CPAS via son travail au quotidien. La question de la formation et/ou de l'engagement d'un assistant social à finalité de réinsertion sociale devra être envisagée pour que la passation des savoirs et des contacts s'opère à temps.

AXE 4 – MAISON DE REPOS & CENTRE D'ACCUEIL

En Belgique comme dans les autres pays de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le nombre de personnes âgées ne cesse de s'accroître. Ce constat est le résultat de l'effet combiné du « papy-boom », ce pic de naissances après la seconde guerre mondiale, et de l'augmentation de l'espérance de vie. Selon les prévisions, cette tendance se stabilisera à partir de 2040 avec la disparition progressive de cette génération d'après-guerre. Toutefois, à l'heure actuelle, le vieillissement constitue un enjeu majeur pour les années futures car il a et aura des répercussions sur de nombreux aspects de notre vie : finances, santé, famille, emploi, logement, mobilité, économie, ...

Dans la plupart des cas, les personnes âgées sont, un jour ou l'autre, amenées à faire un choix de vie : soit rester chez elles en se faisant aider (d'où l'importance de soutenir l'axe 2), soit vivre en maison de repos et de soins (MR/MRS).

Actuellement, notre maison de repos et de soins du Val du Héron a une accréditation pour 85 lits (40 en MR et 45 en MRS) et 1 lit court-séjour. Nous sommes également agréés pour 10 places en centre de jour (5 en accueil de jour et 5 en soins de jour depuis fin 2018).

Les MR/MRS comme la nôtre se doivent elles-mêmes aussi d'évoluer. De fait, la croissance de l'espérance de vie a pour conséquence de modifier la prise en charge des résidents qui arrivent en institution à un âge moyen plus avancé. Cela a pour conséquence que le personnel doit donc faire face à une « population » de résidents de plus en plus dépendante et aux besoins encore plus spécifiques. Partant de ce constat, une réflexion est déjà en cours au sein du Centre pour définir si la répartition des lits MR/MRS ne devrait pas être revue (et, avec elle, les contraintes en normes d'encadrement notamment).

Nous veillerons à la poursuite du développement des structures d'accueil et d'hébergement des aînés. Au niveau du centre de jour, cela passera par l'augmentation des capacités de 10 à 15 places journalières. Au vu de la demande, une augmentation de l'offre de lit de court-séjour devra également être envisagée.

Cependant, la maison de repos et de soins étant ce qu'elle est, elle n'est pas indéfiniment extensible. La possibilité d'une annexe extra-muros devra être analysée tant sur la faisabilité technique que financière.

Vous l'aurez compris, relever le challenge du vieillissement dans notre commune requiert une approche globale.

La diversification de l'offre de logement en partenariat avec notre société de logement public ou notre régie foncière, l'augmentation de la capacité d'accueil dans l'enceinte du Val du Héron, l'encouragement du maintien à domicile via les aides familiales, la prise en charge de la démence avec la création d'initiative comme l'Alzheimer café, ... sont autant de sous-axes que nous comptons suivre ou poursuivre au cours de cette législature.

EPILOGUE TRANSVERSAL

Tous les services existant actuellement au sein de notre CPAS (et dont il n'a pas été fait nécessairement mention dans cette déclaration de politique sociale) seront maintenus et/ou améliorés, dans toute la mesure du possible et ce, pour autant qu'ils continuent à répondre à des besoins réels.

Par ailleurs, afin de mieux faire connaître notre CPAS et les services qu'il peut rendre à nos concitoyens, nous allons réaliser une brochure reprenant l'ensemble des activités et numéros utiles pour nous contacter. En effet, la communication est et reste un élément essentiel nous permettant de rester proche de nos habitants et de leurs besoins.

En 2009, la société civile s'était mobilisée pour une prise de conscience sur les changements climatiques avant le sommet de Copenhague. Il y a quelques semaines, près de 75.000 personnes défilaient dans les rues de Bruxelles avec un signal fort : ils veulent des actes concrets et non plus des paroles, et ils veulent cela rapidement. Cela nous oblige également, à notre niveau local, à notre niveau de CPAS local, à en prendre toute la mesure et à nous confronter à l'urgence de ces enjeux.

Au CPAS de Rixensart, nous ne partons heureusement pas d'une page blanche dans le domaine. En effet, un certain nombre de réflexions et d'actions concrètes ont déjà été mises en œuvre : économie d'énergie dans les bâtiments, tri des déchets, lutte contre la précarité énergétique, installation de panneaux photovoltaïques, ... Les acquis sont certes durables mais ne doivent pas nous empêcher de regarder vers l'avant et de poursuivre voire de modifier les mentalités !

C'est ainsi qu'à l'heure de rédiger cette DPS, la question par exemple de l'alimentation durable et/ou de proximité est à l'analyse au sein du CPAS de Rixensart. Ce chantier énorme (à mener en partenariat avec les acteurs de terrain) implique le renforcement des circuits allant du producteur aux consommateurs et ce, notamment, dans les collectivités publiques telles que la nôtre, qui fournit des repas à domicile, à des crèches et à une maison de repos. L'enjeu concerne tant notre modèle économique que social ou encore environnemental.

Enfin, notre programme se veut ambitieux et, en même temps, dans la poursuite du travail entamé lors de la précédente législature. La majorité NAP-MR-SolidaRix est désireuse de mener à bien ces actions. Si certains projets ne demanderont pas beaucoup de moyens financiers, il n'en va pas de même pour d'autres. Il faudra, dès lors, recourir au maximum aux subsides éventuels ou nous tourner vers la commune.



Gaëtan PIRART

Président du CPAS de Rixensart